

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 26 (1881)  
**Heft:** (13): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

**Artikel:** La nouvelle fusée à percussion de l'artillerie allemande  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-335625>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La nouvelle fusée à percussion de l'artillerie allemande.

(Avec une planche.)

Après avoir donné lieu, devant le comité d'artillerie, à une longue série d'essais, la nouvelle fusée à percussion, construite par le laboratoire de Spandau, a été soumise à des épreuves répétées dans les corps de troupes de l'artillerie et à l'école de tir de Berlin. Ces expériences ayant donné des résultats favorables, le ministre de la guerre a adopté cette fusée pour les canons de campagne, sous le nom de *fusée d'ordonnance, modèle 1880*.

La fusée nouvelle présente cette particularité digne de remarque que, tout entière, elle est séparée du projectile pendant les transports. Ce n'est qu'au moment du tir qu'on la visse dans une *douille-écrou* en laiton (fig. I) qui ferme l'œil du projectile et qui empêche la charge d'éclatement de se répandre. Jusqu'à ce moment, elle reste contenue, à la place des anciennes vis porte-feu, dans les boîtes et les sacs destinés à cet usage.

La douille-écrou, ajustée à l'œil de l'obus, est taraudée à l'intérieur pour recevoir la fusée; au fond, pour laisser passer le jet de flamme, est un trou recouvert d'une rondelle vernie. Elle est munie en outre d'un renfort et de deux entailles qui reçoivent la clef avec laquelle on la visse sur le projectile.

La fusée elle-même se compose du *godet*, du *percuteur*, du *contre-percuteur*, du *support*, du *couvercle* et de la *capsule d'amorce*. Toutes ces parties sont en laiton, à l'exception du percuteur, qui est en acier étamé, et de la capsule d'amorce, qui est en cuivre.

Le godet contient tout l'ensemble de la fusée; il est muni d'une ouverture pour le jet de flamme.

Le support est suspendu dans le godet. Il soutient le contre-percuteur au moyen de deux bras allongés et assez minces, terminés par de petits talons ou crochets. Le fond est arrondi et percé au centre.

Le percuteur est à section triangulaire; sa tige cannelée est placée au dessus de l'ouverture pour le jet de flamme. Il traverse le fond percé du support et pénètre dans la partie inférieure du contre-percuteur.

Le contre-percuteur, de forme conique, porte à l'intérieur un renfort circulaire dans lequel, au moment du choc du départ, les arêtes vives du percuteur pénètrent. Ce renfort, et le pied élargi du percuteur, empêchent que ce dernier ne vienne frapper prématurément l'amorce.

Dans le couvercle de la fusée se trouve la capsule d'amorce serrée par une petite vis de fermeture. Le couvercle ferme complètement la fusée et donne au contre-percuteur une position stable.

La sécurité pendant la charge est assurée par le fait que le percuteur ne peut toucher l'amorce tant que le contre-percuteur n'a pas été chassé en arrière de façon à l'envelopper complètement. La distance normale entre la pointe du percuteur et la capsule est de 5 millimètres.

Pendant le tir, les changements suivants s'opèrent dans la fusée (voir fig. II).

Au moment du choc du départ, le contre-percuteur, en raison de sa force d'inertie, pèse sur le fond du support et allonge les deux bras étroits et minces de ce dernier. Ces bras s'allongent, d'environ 7,5 millimètres, jusqu'à ce qu'ils rencontrent le fond du godet. En même temps le contre-percuteur est forcé par dessus le percuteur et ne forme plus avec lui qu'une seule et même pièce.

Au moment où le projectile est arrêté dans son trajet, la masse réunie du percuteur et du contre-percuteur, qui a toute liberté de mouvement dans l'intérieur de la fusée, est lancée contre la capsule. L'aiguille perce la faible enveloppe de cuivre, l'amorce prend feu et la flamme, suivant la tige cannelée du percuteur, pénètre dans l'intérieur du projectile.

Pour le moment, l'artillerie de campagne seule sera munie de la nouvelle fusée percutante. La fabrication des fusées modèle 1873 et des obus auxquels elles s'adaptaient est interrompue jusqu'à nouvel ordre. Tous les coffres des voitures de l'artillerie de campagne, du parc des munitions et de la réserve d'artillerie seront modifiés de façon à contenir l'approvisionnement complet des fusées modèle 1880.

---

### Les grandes manœuvres françaises en 1881.

M. le général Farre, ministre de la guerre, vient d'arrêter les dispositions suivantes, conformément aux prescriptions des lois en vigueur et aux crédits que lui a accordés le Parlement :

Manœuvres de corps d'armée. — Les 4, 10, 11, 12, 17 et 18<sup>e</sup> corps d'armée exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de vingt jours, y compris le temps nécessaire pour la concentration et pour la dislocation. Les 18<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> corps seront appelés à opérer l'un contre l'autre.

Manœuvres de division. — Les 1, 2, 3, 14, 15 et 16<sup>e</sup> corps d'armée feront des manœuvres de division d'une durée de quinze jours, aller et retour compris, sauf la 5<sup>e</sup> division qui tient garnison à Paris.

Manœuvres de brigade. — Les 5, 6, 7, 9 et 13<sup>e</sup> corps d'armée exécuteront des manœuvres de brigade de quinze jours, aller et retour compris, sauf les 9<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> divisions qui tiennent respectivement garnison à Paris.

Manœuvres de cavalerie. — M. le général de Gallifet, commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée, aura la direction de toutes les manœuvres de cavalerie.

Ces manœuvres, d'une durée effective de onze jours, auront lieu successivement par groupes de deux divisions constituées de la manière suivante :

*Camp de Chalons* : du 15 au 25 août. — 4<sup>e</sup> division : 5<sup>e</sup> brigade de cuirassiers, 4<sup>e</sup> brigade de dragons, 3<sup>e</sup> brigade de chasseurs. — Division A : 1<sup>re</sup> brigade de corps, 2<sup>e</sup> brigade de corps, 3<sup>e</sup> brigade de corps.

*Camp d'Avord* : du 3 au 13 septembre. — 1<sup>re</sup> division et 13<sup>e</sup> brigade de cavalerie : 3<sup>e</sup> brigade de cuirassiers, 2<sup>e</sup> brigade de dragons, 13<sup>e</sup> brigade de corps. — Division B : 6<sup>e</sup> brigade de cuirassiers, 5<sup>e</sup> brigade de corps, 9<sup>e</sup> brigade de corps.

*Vers Rambervillers* : du 29 septembre au 9 octobre. — 2<sup>e</sup> division : 2<sup>e</sup>